



**Arrêté ministériel du 12 janvier 2017 portant démission honorable de ses fonctions d'inspecteur régional des services d'incendie et de sauvetage communaux pour la région EST.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

Vu la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 portant organisation : 1. de la division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours, 2. des services d'incendie et de sauvetage des communes, et notamment son article 4 ;

Considérant que le mandat de Monsieur Jos Schummer de Mertert a expiré le 15 décembre 2016 ;

Considérant que Monsieur Jos Schummer a rempli ses fonctions avec dévouement et abnégation et qu'il a rendu d'éminents services dans la lutte contre l'incendie ;

Considérant qu'il échet de lui conférer le titre honorifique ;

*Arrête:*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Le titre d'inspecteur régional honoraire est conféré à Monsieur Jos Schummer de Mertert.

**Art. 2.**

Le présent arrêté sera expédié à Monsieur Jos Schummer pour information.

**Art. 3.**

Le présent arrêté est publié au Mémorial.

Luxembourg, le 12 janvier 2017.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
**Dan Kersch**

